

Vu la première convocation en date du 12 juin 2026 ;

Considérant que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin, celle-ci n'a pu valablement délibérer ;

Considérant que les membres ont été régulièrement convoqués pour une nouvelle séance en date du 27 juin 2026, conformément aux statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à salle n°2 sous-sols mairie de Lamballe, sous la présidence de Stéphane DE SALLIER DUPIN, Président du Syndicat Mixte du Haras. Au cours de cette séance, il est délibéré valablement avec pour condition de quorum : 1 délégué par collectivité.

Etaient présents :

Région Bretagne : Philippe HERCOUET

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Dider YON

Lamballe Terre et Mer : Serge GUINARD, Jean-Luc GOUYETTE

Ville de Lamballe Armor : Bertrand MARTIN, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Sylvain BERNU

Absents

Région Bretagne : Adeline YON BERTHELOT, Véronique MEHEUST

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Robert RAULT, Loïc ROSCOUET

Lamballe Terre et Mer : Gwenaëlle AOUTIN

Ville de Lamballe Armor :

Il est proposé au Conseil de délibérer sur l'objet suivant :

DELIBERATION N° 2026-019
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
Membres en exercice : 12 – Présents : 7 – Absents : 5

Il est donné lecture au Comité Syndical du Budget Supplémentaire 2026.

En **section de fonctionnement**, celui-ci intègre l'affectation du résultat 2025 ainsi que les évolutions prévisionnelles d'activité pour l'exercice 2026. Le **Budget Supplémentaire s'élève ainsi à 59 499.62 €**,
Portant le **budget total de fonctionnement à 989 889.62 €**.

En **section d'investissement**, le Budget Supplémentaire reprend également l'affectation du résultat 2025 ainsi que les ajustements liés aux opérations d'investissement.

Le Budget total d'investissement s'élève à **129 390 € en dépenses et 718 010.71 € en recettes**.

La section d'investissement est arrêtée en suréquilibre, les recettes excédant les dépenses de **588 620.71 €**.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

APPROUVE le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré à Lamballe, le 27 juin 2026
Copie conforme à l'original
Certifié transmis en préfecture

Le Président

Stéphane DE SALLIER DUPIN



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 022-200003887-20260702-2026019-DE